



Règlement édition 2006

1 - OBJECTIFS

Le *Festival Prototype Vidéo* est un événement culturel qui offre la possibilité aux jeunes lycéens et étudiants de présenter leurs productions audiovisuelles.

Cette manifestation veut favoriser les rencontres et les échanges entre jeunes réalisateurs, professionnels du cinéma et public.

2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer au festival, le film doit avoir été réalisé par des lycéens ou des étudiants (sans limite d'âge).

L'inscription au festival est gratuite.

La compétition se divise en 2 catégories :

- Films lycéens : réalisés par des lycéens sans aucun encadrement, ou dans le cadre des options cinéma-audiovisuel ou d'ateliers dans les lycées.

- Films étudiants : réalisés par des étudiants sans aucun encadrement ou dans le cadre d'ateliers à l'université ou dans des écoles.

3 - INSCRIPTIONS

Une fiche d'inscription doit être remplie pour chaque film présenté. Cette dernière est disponible sur simple demande écrite ou sur le site Internet :

www.festival-prototype.com

Les films doivent être envoyés accompagnés de leur fiche d'inscriptions avant le vendredi 20 janvier 2006, à l'adresse suivante :

Festival Prototype Vidéo
136 rue Marcadet
75018 Paris (France)

4 - LES FILMS

Il n'y a aucune contrainte de thème, ni de sujet. Le festival accepte tous les genres (fiction, documentaire, film expérimental, film d'animation, clip...).

Les films ne doivent pas excéder 13 minutes, génériques inclus.

Chaque participant peut présenter 3 films.

Les films sont envoyés de préférence sur mini-DV, mais nous acceptons aussi les VHS et les DVD.

Les productions doivent, bien entendu, respecter les lois en vigueur concernant le droit d'auteur, le droit public et moral. Les films ne doivent faire état d'aucun propos raciste, diffamatoire ou pornographique, ni d'aucune incitation à la violence.

Il est par ailleurs interdit d'utiliser des passages enregistrés à la télévision ou sur des supports commerciaux. Pour la musique, nous recommandons vivement les créations originales.

Tous les films ne correspondant pas aux critères stipulés précédemment ne pourront être retenus dans la compétition par le comité de présélection.

5 - SÉLECTION

Un comité de sélection se réunit durant la dernière quinzaine de janvier pour établir la liste des films en compétition. Par conséquent, l'inscription d'un film n'entraîne pas sa sélection.

Le comité de sélection, constitué de l'ensemble des organisateurs du festival retiendra 35 à 60 films.

La liste des films en compétition sera disponible un mois avant le festival.

6 - HORS COMPÉTITIONS

Le comité de sélection se réserve le droit de retenir des films qu'il jugeraient pertinents, pour la hors compétition.

7 - LES PROJECTIONS

Les films sélectionnés seront projetés à l'occasion de journées et de soirées publiques, à l'Espace Louis Lumière (46 rue Louis Lumière, Paris 20^{ème}) les vendredi 31 mars, samedi 1^{er} et dimanche 2 avril 2006.

Les films primés seront projetés à la cérémonie de clôture à l'Espace Reuilly (21 rue Hénard, Paris 12^{ème}) le jeudi 6 avril 2006. La date et le lieu reste à confirmer. Les réalisateurs sélectionnés sont invités à la remise des prix.

8 - LES PRIX

Le jury du *Festival Prototype Vidéo*, constitué de professionnels et de membres de l'équipe, remet 4 prix :

- 2 Prototypes d'or (un pour chaque catégorie : lycéens et étudiants)

- 1 prix "?"

- 1 prix delirium

Par ailleurs, le public présent lors des journées de projections vote pour le film qu'il préfère, toutes catégories confondues.

À l'issue de ce vote est remis le "prix du public".

Le festival se réserve la possibilité de décerner des mentions spéciales à d'autres films.

9 - INVITATIONS

L'invitation au festival ne comprend ni l'hébergement, ni les frais de transports.

10 - RENVOI DES COPIES

Les copies des films sont à la disposition des participants à tous moments. Les bandes ne sont renvoyées qu'aux participants ayant fait parvenir au festival une enveloppe affranchie au tarif en vigueur. Les cassettes sont retournées à leurs propriétaires sous un délai d'un mois après le festival.

Les organisateurs ne pourront pas être tenus responsables en cas de perte ou de détérioration des bandes (Donc, n'envoyez pas votre master !).

11 - DROITS DE DIFFUSION ET DE DUPLICATION

L'inscription au *Festival prototype Vidéo* implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.

Le réalisateur qui présente un film au festival déclare être régulièrement propriétaire des droits de diffusion, de reproduction et de représentation du film.

Les films diffusés lors du festival (en particulier les films primés) peuvent faire l'objet de rediffusion après le festival lors de séances spéciales à but non lucratif et peuvent être proposés à la sélection dans d'autres festivals. Les films pourront être mis sur DVD.

12 - CAS NON PRÉVUS ET CONTESTATIONS

Les organisateurs de l'événement sont chargés de régler les cas non prévus au règlement et d'accorder des dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus.

En cas de contestation, seul le texte français fait foi.

En cas de litige, les tiers concernés auront recours aux tribunaux compétents.

13 - ANNULATION : TRANSFERTS

Le festival se réserve le droit d'annuler l'événement et/ou la compétition, et/ou de transférer les divers lieux de la manifestation.

Festival Prototype Vidéo
136 rue Marcadet
75018 Paris (France)
www.festival-prototype.com